

EMPÊCHER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Un guide pour comprendre la politique de Mercy Corps sur les conflits d'intérêts

Ce document fournit des indications supplémentaires sur la politique de Mercy Corps concernant les conflits d'intérêts au travail. Ce guide ne remplace pas la politique officielle, il met plutôt en évidence les questions clés que les membres de l'équipe peuvent rencontrer dans leurs fonctions et les étapes à suivre pour demander de l'aide.

Mercy Corps s'engage à offrir un environnement de travail où chacun agit avec un comportement éthique exemplaire. Notre organisation ne tolérera pas les conflits d'intérêts de la part de ses collaborateurs.



Consulter la politique en matière de conflits d'intérêts dans la bibliothèque numérique



Suivre la formation eLearning dans Talent Development sur Talent.MercyCorps.org



Selon la politique de Mercy Corps, chacun a le droit et l'obligation de signaler à quelqu'un un conflit d'intérêts potentiel. Si vous entendez parler de telles situations, vous devez le **signaler** à votre **superviseur**, à un **responsable de confiance** ou à la **ligne Integrity**. Vous pouvez choisir de rester anonyme, quel que soit le canal de signalement.



N'oubliez pas que si vous voyez ou entendez parler de conflits d'intérêts, aider à résoudre le problème en le signalant permet à chacun d'avoir un environnement de travail éthique et de garantir que nos ressources sont allouées à celles et ceux que nous voulons aider. Le rôle du témoin ou de la victime **n'est pas d'enquêter**, cela sera fait en suivant une procédure confidentielle.



Les dynamiques de pouvoir, les rôles liés au genre, les inégalités historiques et les normes culturelles peuvent contribuer à des activités contraires à l'éthique. Quelles que soient les pratiques culturelles et les normes sociales, **Mercy Corps ne tolérera pas les conflits d'intérêts comme elle l'a défini dans sa politique.**



Les raisons qui peuvent faire hésiter une personne à parler ou demander de l'aide sont nombreuses si elle constate ou entend parler de conflits d'intérêts. Il peut s'agir de crainte de représailles, de ne pas être cru ou de ne pas être pris au sérieux. **Sachez que Mercy Corps prendra toutes les allégations au sérieux. Les représailles ne seront pas tolérées en cas de signalement fait de bonne foi, même s'il est sans fondement.**



Il est important que chacun respecte l'importance de ce type d'allégations. Si un collaborateur vous fait part de soupçons de conflit d'intérêts, **ÉCOUTEZ-LE et AIDEZ-LE** à le signaler.

RAPPELÉZ-VOUS-EN!

Mercycorps.org/integrityhotline
or
integrityhotline@mercycorps.org

IL EST IMPORTANT DE BIEN COMPRENDRE LES TERMES CLÉS SUIVANTS :

Un **conflit d'intérêts** survient lorsque les intérêts personnels, professionnels ou commerciaux d'un collaborateur interfèrent dans la manière d'agir du collaborateur dans l'intérêt de Mercy Corps.

Les membres d'une famille sont les parents, frères et sœurs, conjoints, partenaires et les enfants du collaborateur ou toute personne vivant avec le collaborateur. Dans certaines circonstances, elle peut s'étendre à d'autres membres de la famille ou des amis proches.

Les parties liées peuvent être des collaborateurs, des membres de la famille proche ou une entité dans laquelle le collaborateur ou un membre de sa famille a des intérêts financiers.

Les avantages injustifiés peuvent être des avantages que Mercy Corps n'offrirait pas à un collaborateur en temps normal, comme participer à des transactions que Mercy Corps ne réaliserait pas sans la relation du collaborateur en question, ou le fait de divulguer des informations confidentielles à une partie liée se trouvant en concurrence avec Mercy Corps.



Discussion sur la politique

QUESTIONS

Faut-il que je donne mon nom quand je signale un éventuel **conflit d'intérêts** ?

Si je parle d'un soupçon de **conflit d'intérêts** à mon responsable, mais **qu'il** ne le signale pas à l'équipe d'éthique, que puis-je faire ?

Que se passe-t-il après que j'ai déclaré une allégation ou une suspicion de **conflit d'intérêts** ?

J'ai un parent qui fournit un service lié à l'un des programmes de Mercy Corps et il voudrait faire partie de nos fournisseurs. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

Que dois-je faire pour m'assurer qu'une situation pouvant potentiellement devenir un conflit d'intérêts soit contrôlée et validée par Mercy Corps pour ne pas être en violation avec notre politique sur les conflits d'intérêts ?

Ma tante et sa famille sont très pauvres, mon oncle est décédé il y a 2 ans et ma tante ne peut pas travailler. Étant donné que notre programme de distribution de nourriture doit aider ceux qui en ont besoin, puis-je ajouter le nom de ma tante sur la liste ? Est-ce que ça va si elle partage cet avantage avec moi pour me remercier ?

Dans ma culture, on attend de nous que l'on aide les membres de notre famille. Mon frère a un commerce qui vend des produits dont Mercy Corps aura besoin dans ses projets. Pourquoi ne puis-je pas dire à mon frère à l'avance que nous allons acheter ces choses et combien nous allons dépenser ?

... ET RÉPONSES

Mercy Corps accepte les **signalements anonymes sur la ligne Integrity**

Tous les managers doivent signaler les soupçons de conflit d'intérêts à l'équipe éthique. **En faisant un signalement à votre supérieur, vous assumez vos responsabilités.** Cependant, vous pouvez également signaler vos doutes directement à la ligne Integrity ou à l'équipe éthique.

Mercy Corps prend au sérieux tous les signalements et agira en conséquence. L'allégation fera l'objet d'une enquête approfondie et objective. Les allégations graves de conflit d'intérêts peuvent entraîner la mise à pied de la personne faisant l'objet des allégations pendant la durée de l'enquête.

Ce scénario peut potentiellement constituer un conflit d'intérêts, car vos intérêts personnels ou ceux d'un parent sont associés au choix d'un fournisseur. Cependant, si vous suivez les procédures d'achat de Mercy Corps et révélez tous les liens vous concernant en suivant cette procédure, vous aurez la garantie qu'aucune activité frauduleuse ou violation de la politique de conflit d'intérêts ne se produira.

Pour être sûr que ni vous ni quelqu'un d'autre ne contrevenez à la politique de conflit d'intérêts de Mercy Corps, pensez à : **révéler** tout cas potentiel, vous **interdire** de participer et **signaler** les cas dont vous auriez été témoin. Pour plus de détails, consultez notre politique sur les conflits d'intérêts en totalité.

Cet exemple illustre un conflit d'intérêts. Ajouter le nom de votre tante serait considéré comme une fraude et recevoir une part des bénéfices serait considéré comme un pot-de-vin. Il y a des critères d'éligibilité prédéterminés pour les programmes de tous les pays et seuls les noms des personnes ayant été soigneusement sélectionnées par les responsables peuvent être inclus. **Les collaborateurs ne doivent JAMAIS recevoir de paiement d'un bénéficiaire.**

Il est naturel de vouloir aider un membre de sa famille. Cependant, Mercy Corps opère dans le cadre d'une politique d'équité et de transparence. **Divulguer des informations confidentielles appartenant à Mercy Corps dans le but d'aider quelqu'un à obtenir un avantage injustifié est une fraude. Cet exemple est également un conflit d'intérêts** et enfreint notre politique sur les conflits d'intérêts. Agir ainsi entraînerait probablement votre renvoi de chez Mercy Corps et votre frère se verrait refuser la possibilité de faire affaire avec Mercy Corps.